Séance du 9 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 2 septembre 2015.
Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs MÉNARD, DESMARAIS, GUÉROULT, VERSAVEL, DERRIEN, Mmes CORADELLO, SWERTVAEGER, BRÉANT, DUPONT, VIÉNOT de VAUBLANC.

Absents : Mmes AVENEL, QUESNE
Mme QUESNE a donné pouvoir à Mme DUPONT.
Mme AVENEL a donné pouvoir à M. QUESNEY.

M. QUESNEY déclare la séance ouverte à vingt heures trente-trois. Est nommée secrétaire de séance Anne VIÉNOT de VAUBLANC.

Distribution des convocations pour la commission urbanisme.
Distribution des invitations pour l'assemblée générale de l'association du Moulin.
Distribution des convocations aux délégués du parc des boucles de la Seine.

Vote des nouvelles communes

M. MÉNARD présente de nouveau le projet de communes nouvelles.
La démarche : plusieurs lois depuis 1970, la dernière de 2010 qui a été améliorée en mars 2015 avec des avantages notamment financiers pour la création de communes nouvelles. C'est ajouté la loi NOTRE pour le regroupement des EPCI. Une commune nouvelle est un regroupement de communes qui sont contiguës de sorte de ne faire qu'une seule commune. Elle est composée d'un maire et des adjoints (les maires des communes déléguées). Jusqu'en 2020, les maires actuellement en place seront maires des communes déléguées et il faudra élire un maire pour la commune nouvelle. Les conseillers municipaux sont les mêmes que ceux déjà élus, sans dépasser le nombre de 69. En 2020, des listes vont se présenter. Aujourd'hui un nombre de conseillers municipaux est fixé selon la taille de la commune. En 2020 ce sera le nombre de la strat supérieure. Les communes déléguées sont les communes actuelles, avec à la tête un maire délégué qui peut garder des adjoints et un conseil municipal qui travaillent à l'échelle de la commune déléguée. Il garde les pouvoirs civils et de police. La commune nouvelle reprend la gestion du budget, les maires délégués feront remonter chaque année les besoins en budget de fonctionnement et d'investissement. La commune déléguée peut garder le même nom.
La Charte est écrite pour indiquer le fonctionnement. Elle va fixer l'historique des communes et l'intérêt qu'elles se regroupent. Elle va fixer les engagements (maintien ou non des PLU par exemple), et va engager un projet de territoire qui ne sera pas dans la charte mais qui est un outil supplémentaire et complémentaire.
Le projet de territoire : ce qu'on souhaite faire du service à la personne, … c'est un document important qui précisera ce qu'on veut faire de cette commune

nouvelle.
Les avantages financiers : maintien des dotations de fonctionnement sur trois ans si création avant le 01/01/2016. De plus une augmentation de la dotation de 5 % et le remboursement de la FCTVA dans l'année courante.
La simulation : dotation de 28 % de fonctionnement, en 2017 si nous continuons ce ne sera plus que 19 %. Cette baisse est un problème pour lancer les projets nouveaux.
Intérêts : s'associer pour grouper les achats, les prestations.
La création se fait soit par l'unanimité des conseils municipaux, soit à la demande du Préfet.
Les avantages que nous y voyons : être une commune de taille plus importante pour avoir plus de poids dans les instances comme la communauté de communes, mettre en commun des moyens des personnels, des matériels, profiter des avantages financiers qui ont été énumérés, développer l'offre touristique, maintenir et développer les services publics.
Une contrainte : le lissage des impôts se fait sur 12 ans
M. MÉNARD demande un vote à main levé, pour que chacun puisse donner son avis et que ce soit connu et reconnu.
Discussion ouverte.
Vote à bulletin secret : 8 contre, 7 pour, pas de commune nouvelle

Accessibilité

Visite de M. Soulard de la DDTM de Pont-Audemer le lundi 14 septembre 2015 à 9H concernant l'accessibilité. M. SOULARD va faire le tour des bâtiments communaux et nous orienter vers les points à améliorer. Les dossiers Ad'AP doivent être déposés avant le 27 septembre 2015. Il est nécessaire de faire plusieurs devis.

Tarifs Cantine

Présentation du budget de la cantine. Pour l'année scolaire 2014-2015, il y a 90 centimes de déficit sur chaque repas. Le prélèvement automatique des factures de cantine est reporté. Les tarifs actuels sont de 4.30 € pour un repas exceptionnel, 3.70 € pour le repas d'un enfant scolarisé, 4.80 € pour le repas des enseignants. Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'enfant. Le prix moyen est de 3,74 €.
Veut-on augmenter ou non le tarif de la cantine ? Le conseil municipal propose une augmentation de 0.05 € par repas, soit 4.35 € pour un repas exceptionnel, 3.75 € pour le repas d'un enfant scolarisé, 4.85 € pour le repas des enseignants.
Le Conseil Municipal vote ses nouveaux tarifs à 10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Décision Modificative 1

Au compte 7489 « Fonds d'amorçage », les crédits sont insuffisants, il convient de prendre une décision modificative :

- article 7489 :	+ 100,50 €
- article 022 (dépenses imprévues) :	- 100,50 €

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention cette modification budgétaire.

Remboursement Groupama tracteur tondeuse

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention, le remboursement de la réparation du plateau de coupe du tracteur tondeuse d'un montant de 1 810,56 €.

Délibération chiens errants

La divagation de chiens est un problème récurrent sur la commune. Un endroit doit être prévu pour enfermer les chiens errants récupérés. Le local communal

pourrait être une idée. Une délibération du conseil municipal doit être prise pour que soient verbalisés les propriétaires des chiens errants. Une proposition d'un timbre amende de 150 € (le chenil d'Appeville Annebault demande 130 € à la commune plus 10 € par jour de garde).
Si le chien n'est pas pucé, il sera déposé directement à la SPA.
Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention de fixer à 150 € par chien le montant de l'amende qui sera réclamé aux propriétaires de chiens errants.

Frais d'honoraires

Dans la nuit du 30 au 31 août 2015, un pan de mur du 2ème étage d'une habitation route du Landin s'est effondré. Le Tribunal Administratif a dépêché à la suite un expert. D'après son rapport, Monsieur le Maire a pris un arrêté de péril imminent ainsi qu'un arrêté pour bloquer la route sur la rue au Gué. La DDTM est intervenue pour la surveillance des cavités souterraines. Il n'y a aucun rapport avec une marnière. Selon l'expert cela serait structurel. L'eau s'est infiltrée et le pan de mur du 2e étage est tombé. Il est possible de tout réparer.
La commune doit payer l'expert mandaté par le tribunal administratif et se faire rembourser à la suite par les propriétaires de la maison sinistrée.
La note de frais de l'expert s'élève à 990,79 €.
Le conseil municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

La société MBS a fait une proposition commerciale pour changer les photocopieurs de la mairie et de l'école. Aucune décision n'est prise pour le moment puisqu'il n'y a pas de devis concurrentiel.

M. FOUBERT a rencontré Monsieur le Maire. Il possède des chèvres et aurait voulu s'installer sur la commune. Il habite sur des terres qui ne sont pas constructibles en agricole. Il y aurait peut-être la possibilité de mettre les chèvres sur le lagunage pour l'entretien. Il demande également s'il ne peut pas mettre un algeco et un tunnel sur le lagunage pour faire sa chèvrerie ?
Mme VIÉNOT DE VAUBLANC propose de voir la législation au regard du projet de M. FOUBERT. M Madonna demande également que le département soit interrogé s'agissant de la lagune.

Les écomusées travaillent ensemble à leur réunification : le four à pain, le musée du lin et le moulin de pierre. Le constat est qu'ils sont en difficultés financières.

Résumé de la réunion sur le PLUi :
- Obligation pour fin décembre, voté en commission paritaire.
Il est possible de prétendre à 80 % de subvention si on entre dans le PLUi avant le 31 décembre 2015.
Sur 18 communes, 9 ont commencé à retravailler sur leur PLU. Il faudrait que la CCRN puisse reprendre les PLU.
Et 7 n'ont pas à revoir leur PLU, donc n'ont pas à investir dans cette démarche.
L'intérêt du PLUI est de réfléchir le territoire en plus grand sur l'ensemble de la CCRN.

Remerciement au Conseil pour les subventions au football club de ROUTOT.

Remerciement au Conseil pour les subventions du Secours Populaire.

Mme VIÉNOT DE VAUBLANC informe que la commission d'appel d'offres de la CCRN a proposé la réfection totale du parc de jeux en une seule tranche au

lieu de 2 pour un montant de 69 000 €. Cette proposition sera au vote le 1er octobre 2015.

Une commission budget est prévue le lundi 21 septembre 2015 à 19H.

La Commission journal demande à ce que les associations fassent remonter leurs informations.

La commande groupée de fioul a bien marché. M. DERRIEN indique qu'il aimerait qu'un article passe dans le bulletin communal pour la prochaine commande.
Les vidéos projecteurs ont été demandés par les instituteurs. M. QUESNEY indique qu'il souhaite qu'une société puisse venir faire une démonstration avec l'ensemble des instituteurs, avant la fin septembre.
M. DERRIEN propose également que dans la réflexion sur les finances soit évalué le coût postal pour savoir s'il faut ou non renouveler le scooter qui servait à la distribution des plis. Un tracteur ne sert plus également.

Le comité des fêtes existe toujours et la St Paterne va avoir lieu.

M. QUESNEY informe sur les sujets CCRN : travaux de voiries, réfection aire de jeux, administration service svp, transport scolaire augmentation, hydraulique bassin du Fay, approbation du schéma de l'aménagement de la Risle, cession à l'euro pour la déviation nord-ouest de Bourg-Achard, vente de terrain aux chiens guide d'aveugle 10 € du mètre carré HT, construction du gymnase de Bourg-Achard, poursuite de la démarche contentieux TASCOM, CHSCT, travail d'entretien des voies communales, renouvellement des contrats avec les communes pour la mise à dispo des personnels, deux dossiers PIG, renouvellement des marché de transport scolaire, îlot 2 du parc du Roumois, formalisation du scénario retenu pour information.

M. MADONNA indique que les Préfectures sollicitent les communes dans le cadre de l'accueil des migrants. A-t-on eu quelque chose ? Le courrier sera transmis par E-mail., avec un lien.

Mme CAMIER a trouvé une formation pour le personnel de la cantine, 210 € pour trois jours ayant pour thème « hygiène des locaux et hygiène alimentaire » à Routot à la Maison Familiale.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Mise en place du théâtre avec le CMJ et François GRANDOU. 3 séances de découverte sont proposées puis un engagement à l'année avec les enfants. Le CMJ a également décidé de fabriquer des épouvantails en matériaux recyclables qui pourraient être installés dans la commune avec des panneaux d'information sur le tri sélectif.

Qui sonne le glas ? Personne puisqu'il ne marche plus. Le glas a été stoppé et cela a déréglé l'automate. Afin de faire venir l'entreprise chargée de l'automate il est nécessaire de programmer une commission travaux.
Lors de cette commission il sera également discuté de la réparation du mur du cimetière, de l'installation de coussins berlinois, de l'installation d'essuies mains pour l'école, et discuter de nouveaux projets.

Mme BRÉANT demande où nous en sommes des coussins berlinois et des ralentisseurs… M. QUESNEY demande que ce sujet soit traité en commission.

Mme Brunel demande ce qu'il en est de la réflexion. Un échange vif est engagé.

Mme BRÉANT présente une solution contre l'absentéisme du personnel dans une commune, les employés peuvent percevoir une prime mensuelle. Quand l'employé est absent, même pour maladie, il n'a pas la prime. Il en découle une diminution conséquente de l'absentéisme. M. QUESNEY va se renseigner auprès du centre de gestion.
Il y a un problème avec le site internet en ce moment, Mme BRÉANT va essayer de voir ce qui se passe.

M. MÉNARD demande ce qu'il en est concernant la mutuelle obligatoire. A-t-on déjà fait des demandes pour les salariés ? La secrétaire de mairie explique que la démarche a été faite et qu'une mutuelle a répondu.

M DESMARAIS demande si nous pensions à faire sous-traiter le traitement et les gros travaux de jardinage.